



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;  
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Alain Wiard, Anne Depuydt, Tristan Roberti, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;  
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile Bury, Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Cécile Van Hecke, Jean-Manuel Cisey, *Échevin(e)s* ;  
Jean-Marie Vercauteren, *Conseiller*.

**Séance du 18.09.18**

---

**#Objet : Interpellation de Michel Kutendakana concernant le respect du classement du parc du couvent Wiener et du permis d'urbanisme de transformation du couvent du 14 mars 2012.#**

---

Séance publique

Des plaintes sont régulièrement émises par les riverains du couvent Wiener concernant le respect du classement de son parc et l'utilisation de locaux des bâtiments non conformes au permis d'urbanisme de transformation du couvent délivré le 14 mars 2012.

Des plaintes régulières font état de dégradations dans le remarquable parc classé. Une autorisation a été donnée d'y installer des moutons. Cette exploitation en lien avec le Chant des Cailles rencontre un important succès. Cependant, des mesures de protections de la flore classée sont nécessaires pour qu'une cohabitation harmonieuse puisse s'organiser.

Plusieurs riverains déplorent que les mesures de protection des certains arbres soient insuffisantes et que ceux-ci ont subi des dégradations parfois fatales.

De même, l'interdiction de stationnement de véhicules dans certaines zones n'est absolument pas respectée et des nuisances et dégradations sont causées au site classé et à la tranquillité de l'intérieur d'îlot.

Le permis d'urbanisme de 2012 autorisait la présence de bureaux accessoires à l'exploitation du home, conformément au PPAS Wiener.

Or il apparaît que les locaux administratifs et le siège social de la société gérant plusieurs établissements sont venus s'installer dans les combles du couvent.

Il ne s'agit plus de bureaux accessoires mais de bureaux principaux, non conformes au permis d'urbanisme et au PPAS.

Quelles sont les mesures qui ont été prises par la commune suite aux différentes plaintes des riverains par rapport à ces infractions ?

Le Conseil prend connaissance.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

La Présidente,  
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 19 septembre 2018

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze